

RÉNOVER MON LOGEMENT

AMÉLIORER L'ISOLATION

MIEUX CHAUFFER

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat.

SI VOUS ÊTES :

- ✓ **propriétaire occupant d'un logement de + de 15 ans**
(sous conditions de ressources)
- ✓ **propriétaire bailleur d'un ou plusieurs logements de + de 15 ans**
(loués ou destinés à la location, et sous conditions).
- ✓ **futur acquéreur,**

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot vous aide à **financer vos travaux** :

- ➔ d'économie d'énergie
- ➔ de sortie de vacance
- ➔ d'adaptation
- ➔ de réhabilitation complète
- ➔ d'assainissement

Pour bénéficier **gratuitement** d'informations, de conseils sur votre projet de travaux et d'un **accompagnement dans le montage du dossier de demande de subventions**, contactez :

CITÉMÉTRIE



CITÉMÉTRIE

03 65 96 03 94

opahcoquelicot@citimetrie.fr

⚠ Attention !

Ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé votre demande.

PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

ALBERT

Les mercredis

De 9h à 12h

Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot,
6 rue Emile Zola 80300 Albert

ACHEUX-EN-AMIÉNOIS

1^{er} vendredi du mois en mairie

De 9h à 12h

BRAY-SUR-SOMME

3^e vendredi du mois en mairie

De 9h à 12h

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.